



## PLAN NATIONAL DE FORMATION 2020 La DGALN vous propose l'action de formation n°20-290

### PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

## TRAITEMENT DE L'HABITAT INDIGNE EN COPROPRIETE

#### Pour vous inscrire :

Session de Mâcon : [http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id\\_session=17100](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=17100)

Session de Paris : [http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id\\_session=17071](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=17071)

Session de Toulouse : [http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id\\_session=17694](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=17694)

Session de Tours : [http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id\\_session=17333](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=17333)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Lutte contre l'habitat indigne » mis en œuvre par la DIHAL et la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-r5134.html>

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

### QUAND ?

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page

« [IDENTIFICATION DES FORMATIONS](#) »

### OÙ ?

Cette formation se déroule dans les CVRH de

**TOULOUSE, MACON, PARIS, TOURS**

### *vos contacts à la DGALN*

maîtrise d'ouvrage : DIHAL/PNLHI  
chef(fe) de projet : Meriém MALOUM -  
Tél. : 01 40 81 32 24  
[meriem.maloum@dihal.gouv.fr](mailto:meriem.maloum@dihal.gouv.fr)

DGALN- Sous-direction de la performance  
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation  
Marie-France GARCINI – Cheffe de projet formation

### *vos contacts aux CVRH*

figurent sur la page

« [IDENTIFICATION DES FORMATIONS](#) »

### *les objectifs de la formation*

Le présent module porte sur la mise en œuvre des polices de l'habitat indigne en copropriété, il vise à rendre capable de :

- savoir mener les procédures à leur terme en copropriété,
- connaître les spécificités des procédures LHI appliquées aux immeubles en copropriété,
- connaître les principes de l'administration provisoire de copropriété, • savoir conseiller l'autorité compétente en la matière.

### *le public concerné – les pré-requis*

Agents en Préfecture, DDT/M, DDCCS..., DREAL, ..., ARS, collectivités locales dont SCHS (Services Communaux d'hygiène et de Santé).

De préférence en poste sur la thématique depuis au moins 6 mois à la date de début de la session de formation.

Nombre de stagiaires maximum : 15

## IDENTIFICATION DES FORMATIONS

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – CORDONNEES CVRH
CVRH concerné : <b>TOULOUSE</b> Chef de projet : Nathalie ROUSSEL Coordonnées : 05 62 14 39 30 <a href="mailto:Nathalie.Roussel@developpement-durable.gouv.fr">Nathalie.Roussel@developpement-durable.gouv.fr</a>	Dates de la formation : <b>28 et 29 avril 2020</b> Dates limite d'inscription : <b>26 mars 2020</b> Lieu de la formation : CVRH de Toulouse adresse courriel : <a href="mailto:formation.CVRH-Toulouse@developpement-durable.gouv.fr">formation.CVRH-Toulouse@developpement-durable.gouv.fr</a>
CVRH concerné : <b>MACON</b> Cheffe de projet : Olivier DUBAND Coordonnées : 03.85.21.17.30 <a href="mailto:olivier.duband@developpement-durable.gouv.fr">olivier.duband@developpement-durable.gouv.fr</a>	Dates de la formation : <b>5 et 6 octobre 2020</b> Dates limite d'inscription : <b>07 septembre 2020</b> Lieu de la formation : CVRH de Mâcon adresse courriel : <a href="mailto:inscriptions.cvrh-macon.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr">inscriptions.cvrh-macon.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr</a>
CVRH concerné : <b>PARIS</b> Chef de projet : Régine MAURICE Coordonnées : 01 44 06 16 62 <a href="mailto:regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr">regine.maurice@developpement-durable.gouv.fr</a>	Dates de la formation : <b>15 et 16 juin 2020</b> Dates limite d'inscription : <b>15 mai 2020</b> <u>Lieu de la formation</u> : 2, rue Alfred Fouillée – 75013 PARIS Bulletins à transmettre à l'adresse suivante : <a href="mailto:inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr">inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr</a> <b>Pour vous inscrire :</b> <a href="http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=17071">http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=17071</a>
CVRH concerné : <b>TOURS</b> Chef de projet : Christian WOLF Coordonnées : 02 47 60 54 13 <a href="mailto:christian.wolf@developpement-durable.gouv.fr">christian.wolf@developpement-durable.gouv.fr</a>	Dates de la formation : <b>16 et 17 novembre 2020</b> Dates limite d'inscription : <b>15 octobre 2020</b> <u>Lieu de la formation</u> : CVRH de Tours adresse courriel : <a href="mailto:christian.wolf@developpement-durable.gouv.fr">christian.wolf@developpement-durable.gouv.fr</a>

## **CONTEXTE**

La lutte contre l'habitat indigne requiert une connaissance spécifique des dispositifs existants dans lesquels les aspects techniques, juridiques, sanitaires et sociaux sont étroitement impliqués.

Ce présent module constitue un module d'approfondissement et nécessite que les stagiaires aient de bonnes connaissances sur les polices de la LHI.

D'autres modules de formation sont proposés dans le cadre d'un parcours de professionnalisation, notamment

- les fondamentaux « connaître les principes de base de la lutte contre l'habitat indigne », « sensibilisation... »,
- pouvoir de police des maires, préfet, et le cas échéant du Pdt d'EPCI,
- rédaction des arrêtés de police de l'habitat indigne, notamment leurs prescriptions,
- aspects sociaux et droits des occupants,
- recours aux travaux d'office,
- péril et équipements communs des immeubles collectifs,
- principaux modes constructifs et pathologies du bâtiment,
- traitement des situations d'incurie.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

**Les intervenants sont des correspondants techniques – formateurs du pôle national LHI**

**Programme :**

La formation se déroule sur 2 jours. Les horaires seront précisés sur la convocation. Elle comprend les séquences suivantes :

**1ère journée :**

**Ouverture / validation des objectifs de formation / tour de table**

**Les copropriétés :**

- Définition, parties communes/parties privatives, organes / et organisation différents types de fonctionnement ;
- exemples, illustrations, échanges.

**Notion de copropriété désorganisée et inorganisée**

- Comment rétablir le fonctionnement d'une copropriété désorganisée ou inorganisée : mandat ad hoc, administration provisoire ;
- exemples, illustrations, échanges

**2ème journée :**

**Mise en œuvre des polices de l'habitat indigne**

- Rappel des polices de l'habitat indigne ;
- Mettre en œuvre les polices de la LHI sur parties communes sur une copropriété en fonctionnement normal ;
- Mettre en œuvre les polices de la LHI sur parties communes sur une copropriété désorganisée ou inorganisée ;
- Exemples, illustrations, échanges

**Exercices interactifs :**

3 études de cas.

**Bilan – Evaluation.**